



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musique

Question écrite n° 73886

Texte de la question

Mme Valérie Corre interpelle Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation financière des scènes de musiques actuelles et la nécessité de répartir équitablement le soutien financier de l'État entre les différentes offres culturelles. Les scènes de musiques actuelles (SMAC), qui contribuent grandement au développement d'une offre de musique diversifiée et plurielle, disposeront sur l'ensemble du territoire d'un budget en 2015 de 9 millions d'euros. À titre de comparaison, le budget de la philharmonie de Paris représentera à lui seul 9,8 millions d'euros, soit plus que l'ensemble des scènes de musiques actuelles de France. Cette inéquitable répartition des aides, en plus d'accroître les difficultés des scènes de musiques actuelles à faire face à la hausse de la TVA sur la billetterie, entraîne, auprès des fédérations et professionnels des scènes de musiques actuelles, un sentiment de déclassement. Par conséquent elle souhaiterait connaître les projets du Gouvernement en matière de développement des scènes de musiques actuelles sur le territoire et de rééquilibrage des aides publiques à toutes les formes de pratiques culturelles.

Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'État au fonctionnement de ces structures. L'État y consacre aujourd'hui près de 10 M€. Le ministère de la culture et de la communication a, par ailleurs, soutenu également la construction de nouveaux équipements entrés dans le label, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur. Enfin, la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés cultures » a été signée et ce dispositif innovant permettra l'emploi direct d'artistes dans les cafés, premier échelon de leur diffusion, grâce aux moyens que l'État et les collectivités territoriales lui consacreront.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73886

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1010

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2844